


DEPARTEMENT DU TARN ARRONDISSEMENT DE CASTRES	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 février 2026						
COMMUNE DE MOULAYRES 	<p><i>Date de convocation : 13 février 2026</i></p> <p><i>Le vingt-trois février deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Laurent BAZART, Maire de la commune, et a élu secrétaire de séance Frédéric MATUSZEWSKI, 2ème Adjoint.</i></p> <p>PRESENTS : Laurent BAZART, Richard GONNET, Frédéric MATUSZEWSKI, Robert FAU, Isabelle LOUBIERE AMALVY, Maud LEONARD</p> <p>REPRESENTES :</p> <p>ABSENTS : Vincent TRANIER, Flora ALBOUY, Brigitte BABY, Gilles BAVAY, Baptiste FONTUGNE</p>						
Délibération N° DL_2026_006 Délibération spéciale autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif	EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	11	6	6	6	6	0	0
<p>Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;</p> <p>Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),</p> <p>Considérant le montant des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et hors opérations d'ordre) en dépenses d'investissement, soit 43 600 € ;</p> <p>Conformément à l'article L1612-1 du CGCT, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 10 900 €, soit 25 % de 43 600 €. Cette autorisation est donnée jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril 2026 au plus tard ;</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITE d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.</p>							

Frédéric MATUSZEWSKI,
Secrétaire de séance

Laurent Bazart,
Maire